NOUVELLES SAHRAOUES



CONSEIL DE SECURITE:

REFUS
DE LA
PROTECTION
DE LA
POPULATION
CIVILE
SAHRAOUIE
PAR LA
MINURSO

NOUVELLES BREVES

SOMMAIRE

Amnesty International défend Yahya Mohamed El Hafed	2
Edito: Hélas! Pas de nouveau mandat pour la MINURSO	3
Initiative du groupe parlementaire suisse pour le Sahara Occidental	5
Conseils des Droits de l'Homme: intervention de M'Hamed Cheikh	6
Intervention de France-Libertés	7
Qu'est-ce que la MINURSO	8
20 mai: mémoire d'un combattant	10
Interview du Président du Croissant Rouge Sahraoui	12
Installations photovoltaïques	13
Le Comité suisse pendant les années de guerre au Sahara Occidental	14

L'organisation redoute que Yahya Mohamed El Hafed ait été condamné parce qu'il défend les droits humains et soutient publiquement le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara Occidental. Elle craint qu'il ne s'agisse d'un prisonnier d'opinion incarcéré uniquement pour avoir exprimé ses idées. Il est membre du Collectif des défenseurs sahraouis des droits de l'homme (CODESA) et de la section de Tan-Tan de l'Association marocaine des droits humains (AMDH). Le CODESA n'a pas pu tenir son congrès fondateur le 7 octobre 2007, les autorités locales de Laayoune ayant rejeté la demande d'autorisation pour une réunion publique déposée par ses membres.

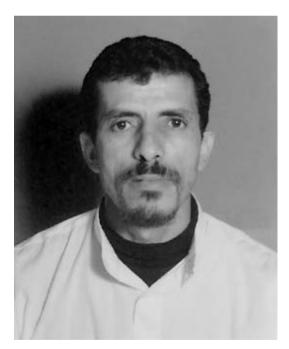
Yahya Mohamed El Hafed, actuellement en grève de la faim, a été condamné à une peine d'emprisonnement de quinze ans le 9 octobre 2008, à la suite de manifestations organisées à Tan-Tan contre l'administration marocaine au Sahara Occidental. Huit autres accusés jugés dans le cadre de la même affaire ont été condamnés à des peines d'emprisonnement allant jusqu'à quatre ans. Yahya Mohamed El Hafed a été arrêté le 29

AMNESTY INTERNATIONAL



DECLARATION

À la veille du procès du défenseur sahraoui des droits humains Yahya Mohamed El Hafed devant la Cour d'appel d'Agadir, Amnesty International sollicite la tenue dans les meilleurs délais d'une enquête exhaustive sur les allégations de torture qui ont marqué son procès en première instance. Plus particulièrement, elle demande que les déclarations entachées d'allégations de torture n'ayant pas fait l'objet d'investigations ne soient pas prises en compte.



février 2008 dans sa boutique, à Tan-Tan. Une fois conduit au siège de la police judiciaire de la ville, il aurait été torturé afin de lui extorquer des «aveux» qui ont fondé son inculpation ultérieure.

20 mai 2009

EDITO HELAS! PAS DE NOUVEAU MANDAT POUR LA MINURSO

Le 13 avril 2009, le Secrétaire général des Nations Unies faisait paraître son rapport sur le Sahara Occidental. Notre impatience était grande de voir si la campagne lancée notamment par le Bureau International pour le Respect des Droits de l'Homme au Sahara Occidental (BIRDHSO) avait abouti. Cette campagne bien suivie demandait au Conseil de Sécurité, à son Président et au Secrétaire Général de l'ONU l'élargissement du mandat de la MINURSO à la protection de la population civile sahraouie. La déception à été grande car le Haut Commissaire n'a pas proposé dans ses recommandations de charger la MINURSO de ce nouveau mandat. Cependant, le Secrétaire général a tenu à préciser que «l'organisation des Nations Unies ne dispose pas sur le terrain de personnel expressément chargé de veiller au respect des droits de l'homme (...), la MINURSO n'étant pas dotée d'un mandat précis en matière des droits de l'homme et le Haut Commissaire aux droits de l'homme n'avant pas de représentant dans les territoires ou dans les camps de réfugiés près de Tindouf. Toutefois, elle est consciente du devoir qui lui incombe de faire respecter les normes relatives aux droits de l'homme»..

Plusieurs pays interviennent

Le 30 avril, le Conseil de Sécurité se saisissait de la question pour évaluer la nécessité ou non de poursuivre avec la présence de la MINURSO dans la région. Nous avons lu avec satisfaction que plusieurs pays sont intervenus pour aue l'ONU se donne les moyens de protéger la population civile sahraouie. L'opposition principale de la France et son soutien à la proposition marocaine de l'autonomie a réduit les espoirs de ceux et de celles qui pensaient encore que le Conseil de sécurité aurait la sagesse de montrer une réelle volonté politique de s'engager pour le respect des droits humains. Il faut noter que le Costa Rica et l'Ouganda ont explicitement regretté (selon la version française due la résolution) que la MINURSO n'ait pas de composante «Droits de l'Homme». L'Autriche a demandé que de nouvelles approches de la situation soient



privilégiées. Il faut cependant retenir de la résolution que «la dimension humaine du conflit, y compris le sort des réfugiés sahraouis, est une préoccupation constante» (...) et le rapport appelle à nouveau les parties à poursuivre le dialogue constructif engagé avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme en vue d'assurer le respect des droits de l'homme du peuple du Sahara occidental dans le territoire et dans les camps de réfugiés». Le Président du Conseil de sécurité, le mexicain Claude Heller, a conclu «en affirmant que le Conseil de sécurité ne pouvait pas faire abstraction de la situation humanitaire dans la région. Il estime que la présence de la MINURSO reste indispensable pour le maintien du cessez-le-feu au Sahara occidental et doit poursuivre son travail. Il est donc de la responsabilité des organisations et associations de solliciter les organisations onusiennes, de leur donner toutes les informations qui leur permettent de poursuivre leur travail, en attendant de plus grands changements.

Si la position de la France au sujet du conflit n'étonne personne, elle a une influence perverse dans la mesure où elle cherche à affaiblir la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU attestant du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Que dire de la position américaine? Elle vote la résolution mais l'ambassadrice Susan Rice met en cause la nature des relations entre le Maroc et l'Algérie dans la difficulté à trouver une issue aux questions urgen-

tes concernant le Maghreb. L'administration Obama a-t-elle déià revu la position américaine sur cette question? Il est peutêtre trop tôt pour le dire mais il n'est pas trop tôt pour organiser une campagne d'explication auprès des ambassades américaines et du congrès.

Nous avonsmoins d'une année pour travailler sur ces deux axes: l'élar-

gissement du mandat de la MINURSO pour la protection de la population civile et chercher une volonté politique conjointe de la part notamment des Etats-Unis, de l'Europe et de l'Afrique pour décider l'organisation rapide du référendum d'autodétermination. Quel rôle la Suisse pourrait jouer dans la résolution du conflit? Nous y reviendrons dans notre prochain bulletin.



recommande donc au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Mission pour une nouvelle période d'un an, jusqu'au 30 avril 2010».

Préoccupation constante

La question des doits de l'homme est quand même présente dans les rapports et résolutions: la dimension humaine est une préoccupation constante et le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme

ELARGISSEMENT DU MANDAT DE LA MINURSO:

UNE INITIATIVE DU GROUPE PARLEMENTAIRE POUR LE SAHARA OCCIDENTAL

Voici la copie de la lettre envoyée par le groupe parlementaire suisse pour le Sahara Occidental au Conseil de sécurité de l'ONU et signée par Mme Francine JOHM-CALAME, conseillère nationale, présidente du groupe parlementaire pour le Sahara Occidental. Cette initiative montre que ce groupe prend ses responsabilités et fait preuve d'esprit d'initiative.

Nationalrat Conseil national Consiglio nazionale Cussegi naziunal



Groupe parlementaire pour le Sahara Occidental Par sa présidente Mme Francine John-Calame Palais fédéral 3003 Berne Monsieur l'Ambassadeur Claude Helller Président du Conseil de Sécurité Two United Nations Plaza 28th Floor, New York, NY 10017

Berne, le 17 avril 2009

Conseil de sécurité d'avril 2009 Elargissement du mandat de la MINURSO à la protection de la population civile sahraouie

Monsieur le président du Conseil de sécurité,

Les membres du groupe parlementaire suisse pour le Sahara Occidental sont très préoccupés par la situation qui prévaut au Sahara occidental, raison pour laquelle ils s'associent à la Coordination européenne des comités de soutien (EUCOCO), pour demander l'élargissement du mandat de la MINURSO à la protection de la population civile sahraouie.

Vous trouverez en annexe la requête que nous soutenons avec force et nous espérons que le Conseil de Sécurité réaffirmera le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et que l'ONU mettra en œuvre le processus permettant d'aboutir à la reconnaissance des droits inaliénables du Peuple sahraoui à une consultation référendaire juste, libre et sous contrôle international.

Je vous présente, Monsieur le Président du Conseil de sécurité, mes très respectueuses salutations.

Francine JOHN-CALAME

10° session du Conseil des Droits de l'Homme Genève, du 2 au 27 mars 2009

INTERVENTION DE M'HAMED CHEIKH représentant du Front Polisario en Suisse

Monsieur le Président,

(...) Parmi les situations qui méritent un engagement et une attention particulière du Conseil figurent le Sahara Occidental ou la situation des droits de l'homme, mise à mal par 33 années d'occupation marocaine, ne cesse de se dégrader. Et chaque fois que la population sahraouie manifeste pacifiquement son rejet de cette occupation, elle est réprimée, livrée à l'arbitraire, et les défenseurs sahraouis des droits humains sont encore les plus exposés puisqu'ils continuent d'être la cible, tout indiquée, de mesure de harcèlement et de violence physique.

Les prisonniers politiques sahraouis ont, quant à eux, payé parfois de leur vie la répression systématique qui sévit depuis 1975, date de l'occupation de ce territoire par le Maroc. A l'heure qu'il est, plusieurs dizaines de prisonniers politiques sahraouis croupissent, sans inculpation ni jugement dans les prisons et centres secrets marocains tandis que les rescapés, d'entre eux vivent avec des séquelles et des maladies qu'ils traîneront toute leur vie.

Monsieur le Président.

A défaut d'un rôle efficace de l'ONU, la situation est appelée à s'envenimer dans les territoires occupés du Sahara Occidental. C'est pour cette raison que l'organisation Human Rights Watch (HRW) a recommandé dans son dernier rapport l'extension des prérogatives de la MINURSO à la surveillance des droits de l'homme au Sahara Occidental et à la protection des populations civiles. Avant elle, le Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a fait des

recommandations dans ce sens, et cette semaine le Parlement européen, qui a envoyé, du 25 au 28 janvier 2009, une délégation ad hoc pour le Sahara Occidental à El Aaiun a demandé expressément l'Union européenne à travailler pour que la MINURSO puisse surveiller les respect des droits de l'homme au Sahara Occidental.

A l'instar de toutes les missions onusiennes, chargées du maintien de la paix, la mission de l'ONU au Sahara occidental, la MINURSO, doit, elle aussi comporter une composante de droits humains, et c'est là le seul moyen de protéger les citoyens sahraouis et leur garantir leurs droits légitimes, notamment en matière de libre expression, de rassemblement et de circulation.

Les longues souffrances endurées par le peuple sahraoui par la faute de l'occupation coloniale marocaine ne doivent, en aucun cas, laisser indifférent, ce qui met la communauté internationale face à ses responsabilités morales et légales par rapport au Sahara Occidental, le dernier territoire africain encore colonisé

Je vous remercie.





INTERVENTION DE FRANCE – LIBERTES FONDATION DANIELLE METTERAND

Monsieur le Président,

Depuis 2006 le point spécifique de l'autodétermination ne figure plus à l'ordre du jour du Conseil. S'il est bien vrai que ce thème continu d'être débattu à l'Assemblée Générale il n'en demeure pas moins vrai qu'il existe des situations où les violations graves des droits de l'homme découlent précisément du déni de ce droit, tel le cas du Sahara Occidenal.

Inscrit depuis 1963 sur la liste des territoires non autonomes pour lesquels, conformément au droit international, ce statut ne cesse que par l'exercice du droit à l'autodétermination, il constitue un exemple flagrant de décolonisation inachevée. Du référendum que l'Espagne aurait du organiser avant son retrait unilatéral du territoire, à l'avis consultatif négligé et oublié de la Cour Internationale de Justice de la Haye en passant par la non mise en application du plan de règlement de 1991, tout a conjuré pour mener ce pays à une situation d'occupation de facto, cause de violations graves des droits du peuple Sahraoui.

A l'appui, entre autres, des conclusions et recommandations de la Commission ad hoc du Parlement européen qui a visité le pays en janvier 2009, France-Libertés considère qu'il est largement temps que le mandat de la mission des Nations Unies (MINURSO) soit élargi afin d'inclure tant le monitoring de la situation des droits de l'homme, que la protection de la population civile à l'instar de ce qui est stipulé pour d'autres missions de paix des Nations Unies.

Je vous remercie.



QU'EST-CE QUE LA MINURSO?

Créée en avril 1991 par les Nations Unies, la MINURSO (Mission des Nations Unies pour le Sahara Occidental) avait pour mandat, entre autres, de veiller à la libération de tous les prisonniers et détenus politiques sahraouis et de superviser l'échange des prisonniers de guerre organisé par le Comité international de la Croix-Rouge.

Sur ces 2 points, il faut constater qu'il y a encore des dizaines de prisonniers politiques sahraouis dans les prisons marocaines, et que si le Front Polisario a libéré tous les prisonniers de guerre marocains, il reste encore près de 500 sahraouis disparus, des civils pour la plupart, dont on ignore le sort. De nombreuses organisations internationales de défense des droits humains ont souligné que la question des droits de l'homme au Sahara Occidental devait être incluse dans le travail de la MINURSO.

Violations continues

Ainsi, Amnesty International dans un communiqué daté du 18 avril 1996 (Violations des Droits de l'Homme au Sahara Occidental) déclarait:

«Ces violations, qui ont commencé après l'annexion du Sahara Occidental par le Maroc en 1975, n'ont pas cessé malgré la présence depuis 1991 de la Mission des nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara Occidental (MINURSO). Amnesty International est préoccupée par le fait que le mandat de cet organisme ne comporte pas de dispositions globales concernant la surveillance de la situation des droits de l'homme, les enquêtes sur les violations de ces droits et la dénonciation de tels agissements. Elle déplore que les garanties limitées relatives aux droits de l'homme contenues dans le mandat de la MINURSO ne soient pas respectées. Depuis les années 70, l'Organisation n'a cessé de faire part de ses préoccupation au gouvernement marocain. Depuis 1992, elle appelle les Nations unies à faire en sorte que les garanties relatives aux droits de l'homme inscrites dans le mandat de la MINURSO soient respectées. Elle réclame en outre un élargissement de ce mandat par l'inclusion de nouvelles dispositions relatives à la protection des droits de l'homme. Les Nations unies n'ont pris jusqu'à présent aucune initiative dans ce sens. Des mesures concernant la situation des droits fondamentaux au Sahara Occidental doivent être prises de toute urgence sous peine de voir la MINURSO rester le témoin silencieux des violations de ces droits.»

La Norvège aussi

Quand à M. Knut Mosgaard, l'ancien chef des forces militaires de l'opération de l'ONU au Sahara Occidental, MINUR-



SO dans un interview extrait de la brochure que vient de publier l'ONG Conseil Norvégien de Réfugiés (avril 2008) affirmait:

«De plus, la MINURSO n'a pas le mandat d'intervenir ou de signaler des violations des droits de l'homme au Sahara Occidental. Depuis des années, les organisations Human Rights Watch et Amnesty International demandent que MINURSO ait le droit et le devoir de protéger la population civile contre de tels abus. Le Ministre des Affaires Étrangères norvégien, Jonas Gahr Støre, a aussi demandé que le mandat de MINURSO soit élargi. Le Haut Commissaire de l'ONU pour les Droits de l'Homme (UNCHR) a donné suite à cette demande dans son rapport au Conseil de Sécurité

Watch, qui étudie toutes les violations des droits humains au Sahara Occidental présenté en décembre 2008 lance un appel:

« Au Conseil de sécurité de l'ONU

Soit étendre le mandat de la MINURSO (Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental) afin d'y inclure l'observation et l'établissement de rapports sur la situation des droits humains à la fois au Sahara occidental et dans les camps de réfugiés administrés par le Polisario en Algérie, soit mettre en place un autre mécanisme par lequel les Nations Unies pourraient observer et établir des rapports réguliers sur les conditions des droits humains dans ces zones.



MINURSO

UNITED NATIONS MISSION FOR THE REFERENDUM IN WESTERN SAHARA

en septembre 2006, et a signalé le besoin d'une surveillance et une protection continues de la situation des droits de I'homme. Plus tard, cette recommandation a été soutenue par les Secrétaires Généraux de l'ONU, Kofi Annan, et Ban KI-Moon, dans leurs rapports, et plusieurs membres du Conseil de Sécurité ont essayé de l'inclure dans leurs résolutions. Néanmoins, cette recommandation n'a iamais obtenu le soutien du Conseil de Sécurité à cause du refus de la France. Ainsi, l'opération reste «un témoin silencieux des violences graves des droits de l'homme», d'après Amnesty.»

Mandat appuyé par Human Right Watch

Le dernier rapport de Human Rightl

Au gouvernement marocain

Autoriser l'observation sur le terrain de la situation des droits humains au Sahara occidental par un mécanisme approprié comme la MINURSO, si les Nations Unies décident d'étendre son mandat.

Au Front Polisario

Autoriser un mécanisme approprié comme la MINURSO, si les Nations Unies décident d'étendre son mandat, à évaluer sur le terrain les conditions des droits humains dans les camps de réfugiés de Tindouf et dans toute région du Sahara occidental contrôlée de fait par le Polisario.

D'après un article de El Karama, N°35, jan.-mars 2009.

MEMOIRES D'UN COMBATTANT

El Ghezouani: «J'ai tiré le premier coup de feu»

A l'occasion du 20 mai, date anniversaire du lancement de la lutte du peuple sahraoui pour son indépendance, nous reprenons un article publié l'année dernière par El Moudjahid, journal d'Alger, qui retrace le début de ce combat.

«Son nom, prédestiné, est évoqué comme une légende par les Sahraouis. Des leaders du Front Polisario, même de la première heure, le jalousent. Sa renommée, El Ghezouali la doit au coup de feu qu'il a «tiré» le premier dans la lutte armée des Sahraouis pour l'indépendance, le 20 mai 1973.

El Ghazouali, qui signifie «l'assaillant» en hassaniya. est parmi les «dix-sept» qui ont attaqué le poste de l'armée espagnole d'el Khanka, il y a trente-six ans.

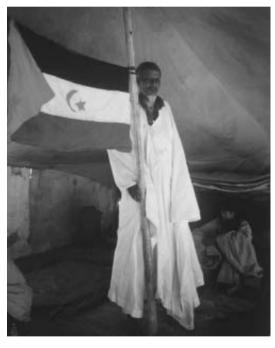
Petit rappel historique

En cette fin de printemps de l'année 1973, l'Espagne, qui occupe le Sahara Occidental depuis 1884, veut faire adopter par une assemblée de cheikhs de tribus sahraouies un projet d'autonomie plaçant sous la coupe espagnole ce territoire situé entre le Maroc au Nord et la Mauritanie au Sud. Des militants sahraouis, groupés autour du jeune patriote El-Ouali Mustapha es-Sayed, créent alors le Front populaire pour la libération de Seguia el Hamra et Rio de Oro (Polisario), qui tient son premier congrès le 10 mai 1973 et décide de déclencher la lutte armée contre l'occupant espagnol.

Première attaque

La révolution menée par le Front Polisario a commencé à el Khanka et El Ghezaoui y était. Le «héros», peu loquace, est simplement vêtu d'un treillis vert olive, sans grade ni médaille. Aujourd'hui, âgé de 58 ans, il est directeur du ministère sahraoui de la Défense. «Nous étions trous jeunes, inexpérimentés et man armés. Nous avions pour seules armes quatre vieux fusils et une

mitraillette défectueuse de fabrication française» relate el Ghezouali Allal, un homme maigre, longiligne, au visage osseux. «Il nous a fallu quatre jours pour faire, à pied, les quelque cent kilomètres séparant notre point de rendez-vous de la frontière marocaine jusqu'au poste d'el Khanka.



Nous n'avions que quelques chameaux qui portaient nos vivres» ajoute-t-il d'une voix émue. Que faire quand le chef est pris? Après plus de trois jours de «marche forcée» sous un soleil de plomb, alors qu'ils ne sont qu'à 25 km d'el Khanka, El-Ouali et ses compagnons n'ont plus une goutte d'eau. «On décide alors d'envoyer deux hommes remplir les outres et faire boire les chameaux au seul puits de la région, situé



seulement à 400 mètres du poste de l'armée espagnole occupé par cinq soldats, des supplétifs sahraouis» se rappelle El Ghezouani.

Malchance ou coup du hasard, les deux hommes, dont le chef de l'expédition et fondateur du Front Polisario, El-Ouali, sont pris par une patrouille venue du poste et emmenés prisonniers. L'un des dix-sept, parti en reconnaissance, voit de loin l'arrestation de ses deux camarades et accourt prévenir le reste du groupe (qui, comme on peut l'imaginer, attaque le poste, ndlr).

Bilan de l'opération

Cinq chameaux et cinq fusils modernes sont pris avec une grande quantité de munitions. Les cinq soldats de l'armée espagnole sont pris vivants et aucune perte n'est à déplorer parmi les dixsept. Après leur avoir fait entendre un «véritable discours politique» sur les objectifs de la lutte armée, El-Ouali fait libérer les cinq

soldats sahraouis de l'armée espagnole. Et El Ghezouali? Il a mené par la suite de nombreuses opérations militaires contre l'armée espagnole puis contre l'armée marocaine, qui a envahi, en octobre 1975, le Sahara Occidental évacué par l'Espagne quelques mois auparavant. Son coup de feu, bien qu'involontaire, l'a fait entrer dans l'histoire du peuple sahraoui.



100 kilomètres de désert.

INTERVIEW LE PRESIDENT DU CROISSANT ROUGE SAHRAOUI

Monsieur Yahia Buhobeini, Président du Croissant Rouge Sahraoui était à Genève à la fin du mois de mai. Son but principal était de rendre visite au Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR).

Nouvelles Sahraouies: «Cher Monsieur, pourquoi cette visite au HCR maintenant?»

Y. Buhobeini: «La situation des réfugiés sahraouis est particulière et n'entre pas dans les critères définis par le HCR. En effet, après 33 ans d'exil, il ne s'agit pas d'aide d'urgence. Il ne s'agit pas non plus d'une perspective d'intégration dans le pays d'accueil et la possibilité de prévoir la réinsertion dans le pays, à savoir au Sahara Occidenta, n'est pas possible dans la mesure où le référendum n'est pas actuellement à l'ordre du jour. Nous devons donc penser cette situation autrement et elle génère d'autres besoins.»

Nouvelles Sahraouies: «Que demandez-vous particulièrement?»

Y. Buhobeini: «Parmi les nombreux sujets, l'éducation nous préoccupe beaucoup et nous devons trouver les moyens de garder dans les campements les enseignants sahraouis formés afin qu'il ne soient pas attirés par le travail rémunéré qu'ils peuvent trouver en Europe, en Espagne principalement. Même dans les campements, chacun a besoin d'un peu d'argent pour compléter les rations attribuées par l'aide internationale. Les bourses d'études nous intéressent aussi beaucoup, de façon à pouvoir former des jeunes sahraoui-e-s.»

Nouvelles Sahraouies: «Avez-vous l'espoir de réponses favorables à vos demandes?

Y. Buhobeini: «Il va falloir certainement insister. La réponse que l'on nous fait est la suivante: vous êtes dans les camps de réfugiés depuis plus de 30 ans et vous n'avez pas fait ces demandes. Pensez-vous qu'il soit nécessaire de les faire maintenant? Ma réponse est très claire. Si nous n'avons pas fait certaines demandes, c'est que nous ne savions pas toutes les possibilités qui nous étaient offertes. Maintenant que nous le savons, nous pensons que ces mesures peuvent aussi s'adresser aux réfugiés sahraouis.»

La discussion s'est poursuivie sur les droits économiques et sociaux des réfugiés. Lesquels sont-ils et comment sont-ils respectés? Une idée à été lancée: réunir dans les campes de réfugiés sahraouis des agences humanitaires internationales et des comités de soutien au peuple sahraoui qui traitent de ces questions, le but étant de repenser la situation des réfugiés comme celle des Sahraouis, qui pose la question paradoxale de la tension entre la condition transitoire du réfugié et le développement durable.

Bonne chance Monsieur le Président: de vos rencontres, de votre force de persuasion dépend aussi la vie quotidienne dans les campements de réfugiés.



DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES POUR LES SAHRAOUIS

UNE ONG SEME LA TECHNOLOGIE DANS LES TERRITOIRES LIBERES

par Habiba Ghrib du Journal d'Algérie du 5 mars 2009

Ce journaliste, qui connaît les activités de notre Comité par notre bulletin «Nouvelles Sahraouies» qu'il reçoit à Alger, a écrit un article sur notre projet solaire en reprenant ce que nous éditions dans notre numéro de février 2009. Ainsi, notre information dépasse nos frontières et traverse les mers. Sans reprendre le fond de l'article, nous publions ses commentaires.

«Le 33^e anniversaire de la proclamation de la République arabe démocratique sahraouie (RASD) a été célébré cette année sous le thème de la reconstruction et du repeuplement des territoires libérés du Sahara Occidental

Un ambitieux projet prend déjà forme avec le lancement d'études, de recherches, mais aussi de réels chantiers de construction lancés dans la ville libérée de Tifariti. Mais alors que ce projet avait été sacré par les résolutions du 12° Congrès du Front Polisario en décembre 2007, les autorités sahraouies ont fait appel à des ONG et des mouvements solidaires avec la cause du peuple sahraoui. En effet, l'Association pour le développement des énergies renou-velables (ADER) et le Groupe vaudois de soutien au peuple sahraoui - qui mènent leur action conjointement sous le nom d'ADER/S - ont été sollicités en décembre 2008 pour équiper un dispensaire de la zone libérée du Sahara Occidental d'une de leurs installations solaires photovoltaïques.

La nouvelle a été rapportée par la revue trimestrielle suisse «Nouvelles Sahraouies» dans son édition de février 2009. «L'ADER, comme le Groupe vaudois, travaille depuis huit ans maintenant sur un projet d'équipement de dispensaires dans les camps de réfugiés sahraouis de la région de Tindouf, avec les techniciens

sahraouis du GASR, Groupe de l'atelier solaire de Rabouni», lit-on dans l'article consacré à ce projet. (...)

L'équipe, trois membres de l'ADER/S et quatre techniciens sahraouis du GASR, ainsi que les deux chauffeurs de 4x4, traversent plus de 350 km de pistes pour se rendre à Bir Tirrissit, où elle doit mettre en place les équipements pour doter le dispensaire d'énergie électrique. (...)



La tâche de l'équipe est rendue difficile par les vents de sable qui caractérisent cette région, mais rien n'ébranle leur volonté. En deux jours, ils «remet-

tent l'installation aux autorités locales, forment l'infirmier responsable du dispensaire à l'utilisation et à la maintenance de cette installation solaire». A travers son article sur Nouvelles Sahraouies, l'association annonce «trois ou quatre autres installations dans les territoires libérés, dans des régions encore bien plus éloignées des camps (jusqu'à 1300 km... de pistes! bien sûr», mais aussi qu'elle contribuera à aider essentiellement le GASR dans ses activités de maintenance.»

LE COMITE SUISSE DE SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI PENDANT LES ANNEES DE GUERRE AU SAHARA OCCIDENTAL (1976-1981)

Un étudiant de la Faculté des lettres de l'Université de Genève, Pablo de Roulet, a fait son mémoire de licence sur une période des activités de notre Comité, intitulé «Le Comité Suisse de Soutien au Peuple Sahraoui pendant les années de guerre au Sahara Occidental (1976-1991)». Il nous en donne ici un aperçu.

Un travail de recherche dans le cadre d'un mémoire de licence d'histoire m'a donné l'occasion de me pencher sur les activités du Comité suisse de soutien au peuple sahraoui (CSSPS) au cours de la période de conflit armé au Sahara Occidental (1976-1991). En Suisse cela couvre une période qui va de la «découverte» du Sahara, à la création de l'ARSO, pour surveiller le référendum d'autodétermination. Les sources utilisées pour ce travail proviennent principalement d'archives du CSSPS; bulletins, procès-verbaux de l'«antenne» genevoise, correspondances, rapports, et documents divers (affiches, enregistrements sonores ou vidéo...). De la documentation externe, en particulier des articles de presse, des documents du Conseil national et le dossier de poli-

ce du CSSPS, a servi pour recouper ces informations.

Lignes principales

J'essaye ici de dégager les principales lignes et conclusions du mémoire. Le but de la recherche a consisté à décrire et analyser comment le CSSPS est devenu un acteur politique sur le thème du Sahara Occidental en Suisse, ses possibilités et ses limites. L'angle de cette étude consiste à évaluer les activités du CSSPS

en fonction de ses objectifs proclamés: «information, action politique et aide humanitaire», en faveur du peuple sahraoui. Dès lors que ces trois thèmes sont liés par une démarche politique la question sous-jacente devient: Quels liens ce comité de soutien entretien-t-il avec les différents pouvoirs (et contre-pouvoirs) en Suisse?

Le CSSPS est constitué tout au long de ces années autour d'un groupe assez restreint d'individus (quelques dizaines de membres actifs et quelques milliers d'abonnés au bulletin), sans jamais compter sur une large diffusion au sein de la population suisse de la lutte des Sahraouis. Mise en regard avec la capacité de mobilisation autour d'autres combats internationalistes l'époque – comme



la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, contre le régime du Général Pinochet au Chili, ou en solidarité avec le Nicaragua sandiniste-, le soutien au peuple sahraoui apparaît comme un élément marginal de la solidarité internationale en Suisse. On peut toutefois noter une grande réussite du CSSPS dans sa capacité de mobiliser un nombre restreint mais déterminés d'individus à œuvrer pour cette cause dans leurs champs particuliers.

Actions politiques

Deux éléments me paraissent essentiels dans la constitution du CSSPS comme un acteur politique. Le premier, que j'appelle «force morale» combine un sentiment de légitimité politique et une capacité d'argumenter pour défendre cette légitimité. Le second, son inscription dans des réseaux plus larges lui donne un accès à des mécanismes (plus ou moins institutionnels) dans ses champs d'activités (information, politique et humanitaire). Pour ne donner que quelques exemples, cet accès couvre des contacts avec des associations caritatives, des personnalités politiques de rangs et orientations variés, ou des médias alternatifs.

L'action politique permettra à terme de motiver un engagement de la Confédération dans la résolution du conflit. Notons toutefois que celle-ci ne s'éloignera jamais des vaches sacrées de la politique suisse: neutralité et défense des intérêts des entreprises suisses a l'étranger. Mais l'impact de cet engagement ne doit pas être minimisé. Ses deux aspects les plus considérables sont sans doute l'aide humanitaire fournie par la Suisse aux réfugiés et l'engagement d'une équipe médicale suisse dans le cadre de la MINURSO. Les conditions de cet engagement seront très différentes, si pas diamétralement opposées.

Aide humanitaire

Le début de l'aide humanitaire fédérale au Sahara intervient comme la conclusion d'une période de conflit de quatre ans entre le CSSPS et le Département des affaires étrangères (DFAE), entre 1977 et 1981. Attaqué au long de cette période sur la non-neutralité de sa position au Sahara. Quatre questions cristallisent les désaccords: le refus de participer à l'aide aux réfugiés de Tindouf, le commerce avec le Maroc, la visite d'un attaché militaire à El Ayoun et la réparation d'avions mauritaniens à l'aéroport de Cointrin. Le Conseil fédéral finira par financer l'aide humanitaire en compensation d'un important accord commercial avec le Maroc qui est en contradiction flagrante avec les objectifs proclamés de la coopération suisse. (Au moment de sa signature, des émeutes de la faim éclatent à Casablanca. La répression fait près de mille morts.) Sous la pression de plusieurs députés, qui accusent le Conseil fédéral de participer à l'effort de guerre marocain, le gouvernement cède sur l'aide humanitaire. Symboliquement, la neutralité est rétablie.

Alors que le premier succès du CSSPS sur la politique étrangère est le fruit d'un rapport de forces qui met en cause la légitimité du Conseil fédéral sur sa «tradition humanitaire», les rapports se pacifient au cours des années. Le long travail de sensibilisation du Conseil fédéral par un groupe de parlementaires intéressés à la question en collaboration avec le comité suisse alémanique a sans doute eu une influence importante pour motiver la participation suisse à la MINURSO en 1991. Jusque là, le seul engagement suisse de ce type pour un plan de paix onusien était le processus d'indépendance de la Namibie un an plus tôt. Ce travail de sensibilisation n'est bien sur pas la seule raison de l'envoi d'une brigade médicale dans la MINURSO. L'orientation pro-ONU de René Felber, alors chef du DFAE participe étroitement à ce choix politique. De rapports très hostiles, la relation entre les comités suisses de soutien aux Sahraouis finissent par trouver une convergence d'inté-



CONTINUONS D'AIDER LES DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS

DANS LES TERRITOIRES OCCUPES DU SAHARA OCCIDENTAL

LORS DES SESSIONS DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU A GENEVE

> VERSEZ VOS DONS SUR NOTRE CCP 12-6818-7



ADRESSES DE NOTRE COMITÉ

Suisse romande

Comité de soutien au peuple sahraoui – Case postale 177 – 1211 Genève 8 – Tél. 032 846 1489 Dr Jean-Claude Vautier – 1350 Orbe – Tél. 024 441 30 45 Dr Marie-Claire et Emmanuel Martinoli – Case postale 2229 – 2800 Delémont 2 – Tél. 032 422 87 17 Françoise Buchet – 2063 Fenin (NE) – Tél. 032 853 50 80

Suisse alémanique

SCHWEIZERISCHES UNTERSTÜTZUNGSKOMITEE FÜR DIE SAHRAOUIS – Postfach 8205 – 3001 Bern